

Dakar, le

12 JUL 2013

Mise au point
sur les déclarations du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de
l'Extérieur

Suite à la publication, le 13 mai 2013, de leur Communiqué conjoint sur les nominations, affectations et conditions de travail au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, l'Union des Conseillers des Affaires étrangères du Sénégal (UCAES) et l'Amicale des Chanceliers des Affaires étrangères du Sénégal (ACAES) ont noté des réactions de la tutelle au sujet desquelles elles souhaiteraient éclairer l'opinion.

Il sied, de prime abord, de préciser que, malgré les appels incessants des membres à la réaction et les innombrables entreprises de dénigrement, le long silence observé depuis ne répondait qu'à la volonté de donner une nouvelle chance au dialogue.

C'est dans cet esprit que les deux Amicales ont adopté, jusque-là, une attitude responsable en s'abstenant de procéder à une surenchère médiatique, face à une tutelle qui s'est illustrée dans la diatribe envers des agents dont le seul tort aura été de mettre le doigt sur ce qui ne devrait nullement prospérer pour une diplomatie efficace et de qualité.

Malheureusement, Monsieur le Ministre, dans un mépris total, pose des actes qui interpellent tous les esprits épris de droit et de transparence. Le remplacement, sans faute professionnelle imputée, du Chef de la Division des Ressources humaines, par ailleurs Secrétaire générale de l'UCAES, au lendemain de la publication dudit communiqué, est à mettre dans ce registre.

Il en est de même de l'abrogation, le 25 juin 2013, de l'arrêté n°006378 du 03 juin 2011 portant création de la Commission des affectations alors que des discussions étaient en cours sur la nécessité de réviser le fonctionnement de celle-ci.

Les deux Amicales s'insurgent contre ces actes qui consacrent un recul inacceptable en matière de transparence dans la gestion des mouvements de personnels entre la Portion centrale et les Missions diplomatiques et consulaires, en particulier dans un contexte marqué par la décision de Monsieur le Président de la République d'inscrire sa gouvernance, notamment du dialogue social, sous le signe de la concertation et du consensus.

Le but de la présente mise au point, n'est assurément pas de verser dans une polémique, naturellement incompatible avec la sérénité indispensable à la bonne marche d'un Département de souveraineté.

Il n'en demeure pas moins que l'UCAES et l'ACAES ne sauraient se soustraire au devoir de vérité vis-à-vis des Autorités de la République et de l'opinion publique, au regard de la gravité des déclarations enregistrées, visant à discréditer et à porter atteinte à la dignité de leurs membres.

Il convient, tout de même, de signaler et de prendre acte de ce que le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, vraisemblablement informé de l'imminence de la présente, le 10 juillet 2013, rendit une visite, pour le moins inattendue, au Président de l'UCAES afin d'inviter les deux Amicales à « lever le pied ».

Ceci étant, aucune réplique ne sera apportée aux déclarations de l'Ambassadeur Papa Omar NDIAYE, ancien Secrétaire général du Ministère à la retraite, dont l'inconstance et la légèreté sont à l'image même de l'homme, insaisissable jusque dans sa situation administrative.

En ce qui concerne les sorties du Ministre Mankeur NDIAYE, les mises au point, ci-après, s'imposent :

- **la réponse politique** : les deux Amicales déplorent, tout d'abord, l'option du Ministre d'apporter une réponse politique aux importantes questions réelles et objectives qui ont été soulevées. Loin d'être surprises par cette attitude qui s'inscrit dans la droite ligne des agissements incompréhensiblement hostiles de celui qui fut, sept années durant, Directeur de Cabinet au Département, les Associations tiennent, tout de même, à rappeler que les principes les plus basiques de la morale politique, devraient interdire à une Autorité publique de se réfugier derrière sa casquette politique pour s'affranchir du devoir imprescriptible et intemporel de vérité. Une telle stratégie ne fait, d'ailleurs, que trahir, une inaptitude à apporter de vraies réponses aux vraies questions contenues dans le communiqué ;

- **la courtoisie de la démarche** : contrairement aux affirmations de Monsieur Mankeur NDIAYE, les diplomates de carrière, formés à la bonne école, ont fait montre de suffisamment de patience et d'élégance avant d'alerter l'opinion. Pour preuve, les questions évoquées dans le communiqué l'ont été à deux reprises (janvier et mars) dans le secret de son bureau sans qu'aucune démarche ne soit entreprise dans le but d'infléchir le cours des événements.

Il s'y ajoute que les deux Amicales ont même accepté que le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministre, Conseiller diplomatique du Chef de l'Etat puissent porter des observations, de forme comme de fond, à une lettre qu'ils étaient juste censés transmettre à Monsieur le Président de la République. Cette flexibilité de l'UCAES et de l'ACAES se justifiait par un souci de loyauté, de respect et de courtoisie. Malgré cela, il aura fallu recourir, deux mois plus tard, à un autre canal pour que la correspondance arrive enfin à son haut destinataire ;

- **le nombre des « frondeurs »** : le nombre de Conseillers et de Chanceliers des Affaires étrangères en activité tourne autour de 220 agents. Ces derniers qui occupent différentes positions dans les postes diplomatiques et consulaires (Ambassadeurs, Ministre-Conseillers, Consuls Généraux, Premiers Conseillers, Deuxièmes Conseillers, Premiers Secrétaires) comme au niveau de la portion centrale (Ambassadeurs, Directeurs, Conseillers Techniques, Chefs de Service, Chefs de Division, Chef de Bureau, Agents) sont, dans leur quasi-totalité, membres de l'UCAES ou de l'ACAES. La plupart d'entre eux, informés des démarches des deux Amicales ont, par divers canaux, malgré la difficulté liée à leur éparpillement, exprimé, leur soutien sans réserve au combat en cours ;

- **la prime de sujétion diplomatique** : aurait-il fait montre de lucidité, de tact et de courtoisie, comme il l'exige de ses collaborateurs, que Monsieur le Ministre se serait sagement abstenu de rendre publics certains de leurs avantages, ne serait-ce que par décence. Effectivement, les Conseillers et Chanceliers des Affaires étrangères bénéficient, chaque trimestre, d'une prime. Seulement, Monsieur NDIAYE, Conseiller des Affaires étrangères de son état, a omis de préciser qu'il a été, lui même, pendant longtemps l'un des bénéficiaires de cette prime, tout en surestimant son propre rôle, en réalité ambigu, dans l'obtention de celle-ci.

Il serait indiqué de rappeler que cette prime a été obtenue au terme de longues années de négociations, ponctuées de lutte, sous l'ancien régime, dans le but noble d'offrir un minimum de dignité aux diplomates de carrière dont le salaire mensuel était inférieur à 150.000 francs pour des sortants de l'ENA ;

- **les nominations**: contrairement aux insinuations de Monsieur le Ministre, il n'existe aucun texte spécifique régissant le pouvoir discrétionnaire de nomination aux fonctions de Chef de Mission diplomatique ou consulaire aussi bien pour les professionnels que pour les personnels n'appartenant pas au Cadre des Affaires étrangères.

Tout au plus, le décret 89.222 du 17 février 1989 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article premier du décret 74.869 du 26 août 1974 fixant les conditions de nomination aux fonctions de Ministre-Conseiller en service dans les postes diplomatiques et consulaires, dispose que ces derniers sont nommés parmi les Conseillers des Affaires étrangères principaux, ce grade pouvant, lui-même, être atteint au bout de huit ans de carrière au lieu des quinze années avancées par les Autorités du Ministère.

Au demeurant, ces dernières auraient pu résister à leur sélectivité mémorielle et se souvenir que le Ministre lui-même a été élevé au rang d'Ambassadeur dans sa onzième année de carrière (1992-2003), sans jamais avoir eu à passer par le grade de Ministre-Conseiller. Le Ministre, Conseiller diplomatique du Chef de l'Etat, a accompli le même parcours avec une économie d'une année (1992-2002), tout comme l'Ambassadeur, Conseiller diplomatique sortant de Monsieur le Premier Ministre (2002-2012). L'ancien Ambassadeur Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a été promu au bout de douze ans (1994-2006).

Le cursus d'autres collègues, qui ont déjà été Ministre-Conseillers, conforte cette pratique: l'Ambassadeur Secrétaire général adjoint (2002-2012), l'Ambassadeur Directeur de Cabinet (2001-2013), l'Ambassadeur Directeur du Protocole et des Conférences internationales (2003-2012) pour ne citer que ceux-là. La liste aurait pu être allongée par de nombreux autres exemples tirés des cinquante trois glorieuses années de diplomatie sénégalaise.

- **les terrains** : répondant à une question de l'Honorable Député Madame Sokhna Dieng MBACKE sur les remous dans son Département, Monsieur le Ministre a, sans sourciller, déclaré devant la Représentation nationale, lors d'une séance plénière du mois de juin 2013, que cette situation était dépassée grâce au dialogue, une vertu diplomatique, et que le Chef de l'Etat avait même octroyé des terrains à usage d'habitation aux professionnels de la diplomatie.

Les deux Amicales s'élèvent, vigoureusement, contre ces contrevérités dont la gravité est amplifiée par la solennité du lieu de leur commission et la qualité de l'auditoire.

En vérité, aucune initiative des Autorités du Ministère, visant à instaurer un dialogue direct ou indirect, avec les bureaux des deux Amicales n'a été prise de la publication du communiqué susmentionné à la date du 10 juillet, malgré la disponibilité de ces derniers et l'introduction de deux demandes d'audience restées, à ce jour, lettres mortes.

Quant à l'annonce de l'attribution de terrains à usage d'habitation aux Conseillers et Chanceliers par le Chef de l'Etat, elle illustre parfaitement une audace déconcertante de mauvaise foi.

Rappelant l'obligation de défense des intérêts et de l'honorabilité de leurs membres, l'UCAES et l'ACAES se réservent le droit inaliénable de répliquer, dans les délais et sous la forme de leur choix, à toute tentative de mettre la diplomatie sénégalaise, domaine réservé du Chef de l'Etat, sous la coupe réglée de quiconque d'autre, ainsi qu'à toute attaque de nature à écorner l'image de leurs adhérents, à entacher la dignité de ces derniers ou visant à les mettre en mal avec l'opinion nationale.

Réaffirmant leur caractère apolitique et leur ancrage dans les valeurs de la République, ainsi que leur souci de préserver l'image de marque du Sénégal, les deux Amicales voudraient réitérer leur foi aux vertus du dialogue et, respectueusement, en appeler à Monsieur le Président de la République, Chef de la diplomatie, pour une reprise en main de la situation au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur afin d'apporter une solution durable au mal profond qui gangrène l'atmosphère de travail dans ledit Département.

